

DÉLIBÉRATIONS

N° 2017/059/7.5

Feuillet n° 065

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil dix-sept, le 23 juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du marché couvert à Thenon, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 13 juin 2017

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	37
Votants :	46
Pour :	46
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Josiane LEVISKI, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Roland MOULINIER, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Isabelle COMBESCOT, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER ; Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Jean-Marie CHANQUOI, Jean-Michel DEMONEIN donne pouvoir à Philippe VIEILLEFOSSE, Jean-Michel LAGORSE, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY donne pouvoir à Roland MOULINIER, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Pierre AUGUSTE, Laurent DELAGE donne pouvoir à Isabelle COMBESCOT, Francis AUMETTRE, Michel MEYNARD donne pouvoir à Jean-Jacques DUMONTET, Laurent MONTEIL, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Pierre DELMON, Jean-Pierre JACQUINET donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Sabine MALARD donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Arlette VERDIER donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Subventions aux associations

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,
Considérant les demandes de subvention des associations

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'attribution de ces subventions aux associations. Ces dotations ont été arrêtées en respectant les critères suivants :

Pour les clubs sportifs :

- Attribution d'une subvention aux associations sportives disposant d'une école de formation à destination des jeunes : montant de base 250€,

- Majoration de la subvention si le club évolue à niveau élevé ou s'il réalise des actions d'envergure,
- Majoration également pour les clubs ayant eu des résultats particulièrement notables sur la saison passée.

Subventionnement de l'ensemble des festivals Pleine Nature,

Subventionnement des associations réalisant des manifestations d'ampleur intercommunale ou ayant un rayonnement sur tout le territoire

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** l'attribution des subventions aux associations comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte relatif à cette disposition.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 27/06/2017

Le Président,
Dominique BOUSQUET.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20170623-DE2017059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2017



DÉLIBÉRATIONS

ANNEXE DELIBERATION N°DE2017059 TABLEAU DE REPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

	2017
CLUBS SPORTIFS	
Mondialito Condat (Club athlétique Condat)	750 €
Football Club Thenon	2 000 €
Football Club Terrasson	500 €
Rugby Terrasson (USC Terrasson)	1 000 €
Rugby Le Lardin (USV Le Lardin)	1 500 €
Lardin Basket Club	1 500 €
Judo Club Terrasson	250 €
Judo Club Thenon	250 €
Samouraï Karaté Terrasson	500 €
Tennis de Table Terrasson (ASTT Terrasson)	250 €
Tennis de Table du Périgord Noir (La Feuillade Pazayac)	250 €
Ecole Foot Villac	250 €
Ecole Foot La Bachellerie	250 €
Ecole Foot La Feuillade (L'Olympique Larche La Feuillade)	250 €
Ecole Foot Hautefort	250 €
Ecole Foot Condat	250 €
BMX Terrasson	250 €
Tennis club CE Condat	250 €
Tennis Club de Terrasson	250 €
Association Corps Mouvement Danse	250 €
Journées Pleine Nature	
à Hautefort	300 €
à Thenon	300 €
dans le Terrassonnais	300 €
Condat Animations	
Occitanie	300 €
Bibliothèque occitane itinérante	200 €
EVENEMENTS	
FestiviTerre Beauregard	400 €
La main et l'outil (festival artisanat)	200 €
Concours Peinture Tourtoirac	250 €
Marathon des Forts du Périgord	300 €
Salon du livre Lecteurs en Herbe	500
AUTRES	
Musée de la Médecine	1 000 €
Ewanews	1 500 €
InfoDroits	675 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20170623-DE2017059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2017



ANNEXE DELIBERATION N°DE2017059
TABLEAU DE REPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

CD Mémoire	150 €
Confrérie du Miel	250 €
ACAPEC	200 €
Restaurant du Cœur	250 €
Croix Rouge délégation locale Terrasson	250
FNACA	150 €
Théâtre Lycée	1 000 €
Amis de Villac	250 €
ADER Mobilité	1 500 €
ASNIT	500 €
TOTAL	21 725 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20170623-DE2017059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2017

